



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 3802

Texte de la question

PERSONNES RADICALISÉES DANS LES MÉTIERS SENSIBLES

M. le président. La parole est à M. Laurent Furst, pour le groupe Les Républicains.

M. Laurent Furst. Monsieur le Premier ministre, après la passion, essayons de mettre un peu de raison au cœur de cet hémicycle. Il y a, dans le contexte actuel, des questions difficiles à poser mais qu'il faut poser. Il y a dans la police, la gendarmerie, l'armée et chez les gardiens de prison de nombreux jeunes Français musulmans qui ont été recrutés parce qu'ils avaient les aptitudes et les qualités nécessaires. J'aimerais leur dire ici notre confiance et notre amitié. Mais il y a aussi cette infime minorité aveuglée par les promesses qui représentent pour nous des dérives religieuses, promesses partagées par ailleurs par certains convertis à l'islam. Parce que ces quatre métiers supposent des missions extrêmement sensibles, parce qu'ils donnent accès à des armes et à des informations, parce qu'ils sont au cœur de notre système de défense civil et militaire, je voudrais savoir si le Gouvernement a entamé une démarche active, volontaire et organisée d'identification de ces personnes.

Avez-vous pris des mesures pour éviter demain tout problème, toute dérive ou tout drame ? Considérez-vous avoir les moyens juridiques pour le faire ? Monsieur le Premier ministre, la presse s'est fait l'écho de problématiques concernant les forces de l'ordre. J'ai entendu, avec des collègues, des gardiens de prison nous faire part de leur désarroi sur le sujet. La question est trop grave pour se livrer à des polémiques. La question est trop sensible car blesser des concitoyens qui ne le mériteraient pas serait insupportable. Mais la question est trop importante pour ne pas être évoquée. Monsieur le Premier ministre, que pouvez-vous dire à la représentation nationale à ce sujet ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous m'interrogez sur les dispositions que nous avons prises pour faire face à la présence de personnes radicalisées dans les services publics et au-delà, partout où des dangers peuvent se présenter. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, après les attentats du mois de janvier, nous avons décidé de créer un dispositif très particulier qui s'est traduit par la mise en place d'un état-major rassemblant l'ensemble des services de renseignement et de police, incluant aussi la gendarmerie, directement rattaché à mon cabinet et investi d'une mission et d'une seule : passer en permanence en revue la liste des personnes radicalisées. Ce dispositif centralisé permet un examen extrêmement minutieux de cette liste, sous l'autorité des départements et des préfets de zone, de manière à pouvoir à tout moment procéder aux investigations nécessaires, prendre les mesures qui s'imposent et assurer un suivi attentif de chacune de ces personnes.

Comment se traduit cette action ? Nous avons par exemple constaté, grâce à l'examen attentif de ce fichier qui comporte plusieurs milliers de noms, que des individus radicalisés travaillaient dans des sociétés sous-traitantes

de transport aérien, au sein de grands aéroports. Leur agrément d'accès aux aéroports leur a été immédiatement retiré. Plusieurs dizaines d'individus se sont ainsi vu priver de la possibilité d'accéder aux plates-formes aéroportuaires. Le même dispositif existe dans l'armée, la police et la gendarmerie. Le recrutement de nos policiers et de nos gendarmes fait l'objet d'un criblage ; en cas de problème, un dispositif d'inspection générale est déclenché. Cela permet d'être dans une attitude d'attention vigilante et d'éviter les difficultés que vous redoutez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et quelques bancs du groupe écologiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3802

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2016](#)